

# LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La dette du gouvernement du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Décembre 2007

ISBN 978-2-550-51547-0 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-51548-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC .....</b>	<b>4</b>
1.1 La dette totale du gouvernement.....	4
1.1.1 La dette directe.....	5
1.1.2 Le passif net au titre des régimes de retraite.....	5
1.1.3 Le Fonds des générations.....	6
1.2 La dette nette .....	8
1.3 La dette représentant les déficits cumulés .....	8
1.4 La dette de l'ensemble du secteur public québécois .....	10
<b>2. CONCEPTS DE DETTE UTILISÉS PAR D'AUTRES GOUVERNEMENTS ET PAR LES AGENCES DE CRÉDIT .....</b>	<b>13</b>
2.1 Concepts de dette utilisés par les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada .....	13
2.2 Concepts de dette utilisés par les agences de crédit .....	17
<b>3. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LA DETTE.....</b>	<b>19</b>
3.1 La dette représentant les déficits cumulés .....	20
3.2 Impact de la réforme comptable sur la dette .....	21
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 1 : GLOSSAIRE .....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE 2 : FACTEURS DE CROISSANCE DE LA DETTE TOTALE .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 3 : RÉGIMES DE RETRAITE.....</b>	<b>33</b>



## INTRODUCTION

Au cours des dernières années, la dette du gouvernement a pris une importance grandissante dans les discussions sur les finances publiques. Les citoyens sont préoccupés par le niveau de la dette et par son évolution.

En 2006, le gouvernement a créé le Fonds des générations dans le but de réduire le ratio de la dette au PIB à 25 % en 2025-2026. Cet objectif a été inscrit dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Parallèlement aux travaux du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, le ministère des Finances a examiné les concepts de dette utilisés par les différents gouvernements au Canada ainsi que par les agences de crédit. Ce document présente les résultats de cette analyse.

Le document présente également l'impact de la réforme de la comptabilité gouvernementale sur les indicateurs de dette.

# 1. LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette section présente les divers concepts de dette en usage au gouvernement.

Le ministère des Finances présente actuellement de l'information selon quatre concepts de dette. Il s'agit de la dette totale du gouvernement, la dette nette, la dette représentant les déficits cumulés et la dette de l'ensemble du secteur public québécois. Ces concepts sont définis à l'annexe 1.

## 1.1 La dette totale du gouvernement

La « dette totale » est depuis plusieurs années le principal indicateur utilisé par le gouvernement du Québec comme mesure d'endettement. Ce concept est présenté dans les documents budgétaires depuis le milieu des années 1980. C'est également le concept de dette qui a été retenu pour établir les cibles de réduction de la dette dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

La dette totale du gouvernement du Québec comprend la dette directe et le passif net au titre des régimes de retraite, dont est soustrait le solde du Fonds des générations.

TABLEAU 1

### Dette totale du gouvernement du Québec au 31 mars 2007<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

<b>Dette directe</b>	<b>90 340</b>
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	32 677
Moins : Fonds des générations	- 576
<b>DETTE TOTALE</b>	<b>122 441</b>

(1) Données réelles avant la réforme comptable.

Avant la prise en compte des éléments de la présente réforme comptable, la dette totale du gouvernement s'élevait à 122,4 milliards de dollars au 31 mars 2007. Elle représentait 43,3 % du produit intérieur brut (PIB), comparativement à 52,2 % au 31 mars 1998. En vertu des objectifs inscrits dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, ce ratio devrait s'établir à 25 % du PIB au 31 mars 2026.

L'évolution de la dette totale reflète la totalité des besoins de financement que le gouvernement doit combler à chaque année financière. Pour cette raison, la dette totale peut augmenter même si le gouvernement atteint l'équilibre budgétaire année après année, puisqu'il doit emprunter pour acquérir des immobilisations (ex. : routes, bâtiments, terrains, etc.) et effectuer des investissements dans ses

sociétés d'État. L'annexe 2 présente les principaux facteurs de croissance de la dette totale depuis la fin des années 1990.

Il convient d'expliquer chaque composante de la dette totale du gouvernement.

### 1.1.1 La dette directe

La dette directe correspond à la dette qui a été contractée sur les marchés financiers. Elle est constituée de la dette émise pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et ceux des organismes consolidés.

Les organismes consolidés sont des organismes dont les résultats (revenus, dépenses, actifs et passifs) sont consolidés ligne à ligne à ceux du gouvernement. Les principaux organismes consolidés sont le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, la Société immobilière du Québec, Investissement-Québec, l'Agence métropolitaine de transport et la Société du Palais des congrès de Montréal. Au 31 mars 2007, la dette de ces organismes comptait pour plus de 80 % de l'ensemble de la dette des organismes consolidés ligne à ligne.

TABLEAU 2

#### Dette directe au 31 mars 2007<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

Émise pour les besoins du Fonds consolidé du revenu	77 914
Émise pour les besoins des organismes consolidés	12 426
<b>DETTE DIRECTE</b>	<b>90 340</b>

(1) Données réelles avant la réforme comptable.

### 1.1.2 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite est calculé en soustrayant du passif brut au titre des régimes de retraite, le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

Le passif brut au titre des régimes de retraite représente la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Ce passif brut s'élevait à 59,7 milliards de dollars au 31 mars 2007.

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Il s'agit d'un actif qui sera utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2007, le solde du FARR s'établissait à 27,0 milliards de dollars.

Ainsi, le passif net au titre des régimes de retraite s'élevait à 32,7 milliards de dollars au 31 mars 2007. L'annexe 3 présente des informations additionnelles sur les régimes de retraite.

TABLEAU 3

**Passif net au titre des régimes de retraite au 31 mars 2007<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars)

<b>Passif brut au titre des régimes de retraite :</b>		
- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	30 512	
- Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	6 636	
- Autres régimes	22 573	<b>59 721</b>
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite		- 27 044
<b>PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>		<b>32 677</b>

(1) Données réelles avant la réforme comptable.

### 1.1.3 Le Fonds des générations

Le gouvernement a mis en place en 2006, une stratégie de réduction de la dette par la création du Fonds des générations. Les sommes qui y sont versées serviront exclusivement au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2007, le solde du Fonds des générations, avant la réforme comptable, s'élevait à 576 millions de dollars.

## Le Fonds des générations permet de réduire plus rapidement le fardeau de la dette du gouvernement

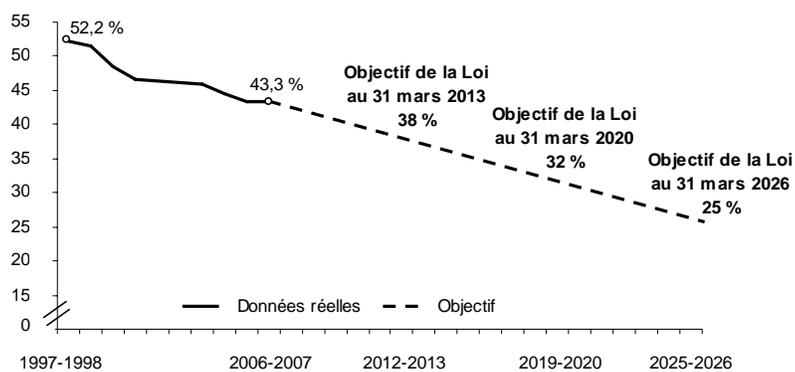
Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 afin d'accumuler des sommes qui seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette. Les revenus du Fonds proviennent de plusieurs sources. Les plus importantes sont les redevances hydrauliques ainsi qu'une partie des bénéfices additionnels que réalisera Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité.

Compte tenu des contributions prévues, le solde du Fonds des générations atteindra près de 2 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2009 et 42 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2026. Ces fonds sont gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement diversifiée, déterminée par la ministre des Finances.

En vertu de la Loi, la dette totale du gouvernement devrait atteindre 38 % du PIB au 31 mars 2013, 32 % du PIB au 31 mars 2020 et 25 % du PIB au 31 mars 2026.

### Dette totale du gouvernement<sup>(1)</sup>

(en pourcentage du PIB)



(1) Dette totale aux fins de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

## 1.2 La dette nette

En plus de la dette totale, le gouvernement du Québec présente de l'information sur la dette nette dans les documents budgétaires et les comptes publics.

La dette nette est égale aux passifs du gouvernement moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations et les déficits budgétaires. Elle est obtenue en soustrayant de la dette totale les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.

Au 31 mars 2007, la dette nette s'élevait à 103,5 milliards de dollars.

## 1.3 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés représente la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle correspond à la somme de tous les déficits et surplus budgétaires accumulés dans le passé par le gouvernement du Québec.

TABLEAU 4

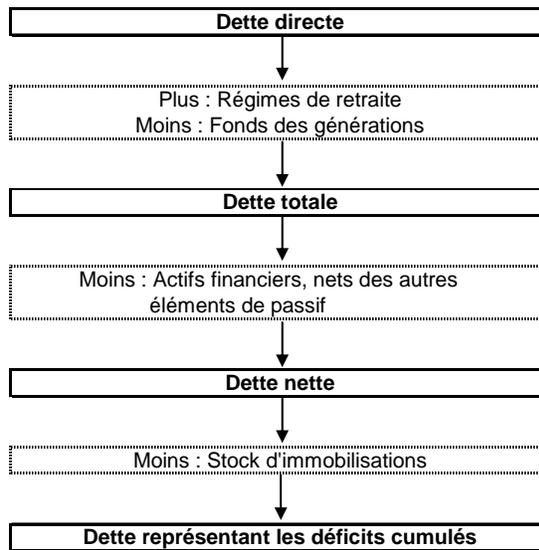
### Dette du Québec au 31 mars 2007<sup>(1)</sup> (en millions de dollars)

<b>Dette directe</b>	<b>90 340</b>
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	32 677
Moins : Fonds des générations	- 576
<b>Dette totale</b>	<b>122 441</b>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 18 934
<b>Dette nette</b>	<b>103 507</b>
Moins : Stock d'immobilisations	- 14 077
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS</b>	<b>89 430</b>

(1) Données réelles avant la réforme comptable.

La dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2007 s'élevait à 89,4 milliards de dollars.

## Les concepts de dette utilisés par le gouvernement du Québec



## 1.4 La dette de l'ensemble du secteur public québécois

Le gouvernement du Québec utilise le concept de « dette à long terme du secteur public » pour représenter la somme de toutes les dettes des organismes du secteur public québécois. La dette à long terme du secteur public est présentée en fonction des emprunteurs sur les marchés financiers et comprend :

- la dette totale du gouvernement;
- la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- la dette d'Hydro-Québec;
- la dette des autres entreprises du gouvernement;
- la dette des municipalités et organismes municipaux, y compris la Société québécoise d'assainissement des eaux.

La dette du secteur public du Québec au 31 mars 2007 s'élevait à 191,7 milliards de dollars, soit 67,8 % du PIB.

TABLEAU 5

### Dette à long terme du secteur public du Québec au 31 mars 2007

(en millions de dollars)

Dette totale du gouvernement <sup>(1)</sup>	122 441
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation <sup>(2)</sup>	14 138
Hydro-Québec	32 674
Autres entreprises du gouvernement	3 564
Municipalités et organismes municipaux <sup>(3)</sup>	18 931
<b>TOTAL</b>	<b>191 748</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>67,8</b>

(1) Données réelles avant la réforme comptable.

(2) Comprend la dette à long terme de Financement-Québec et la dette à long terme des entités des réseaux contractée en leur nom propre.

(3) Comprend la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Cette dette a notamment servi à financer des infrastructures publiques comme les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

## **Les informations fournies aux autorités de réglementation et les données sur la dette du Québec**

Pour emprunter sur les marchés financiers étrangers, le gouvernement du Québec doit se soumettre aux exigences des autorités de réglementation des différents marchés. Ainsi, le Québec est amené à déposer diverses informations auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, de la Financial Services Authority (FSA) du Royaume-Uni, de l'Australian Stock Exchange de l'Australie et de l'autorité de réglementation du Japon.

Le Québec dépose annuellement, auprès de la SEC, un document d'information (le « formulaire 18-K »), qui contient toute l'information requise en vertu du *Securities Act of 1933*. Le dépôt annuel du formulaire 18-K évite d'avoir à déposer un prospectus au moment de chaque emprunt, ce qui entraînerait des délais et des coûts additionnels. L'information contenue dans le formulaire 18-K doit refléter le plus fidèlement possible la situation financière de l'emprunteur. Cette exigence permet aux investisseurs de disposer de toutes les informations pertinentes pour qu'ils puissent prendre des décisions d'investissement éclairées.

En ce qui a trait à la dette, la loi de la SEC demande d'inclure la « funded debt », c'est-à-dire la dette ayant une échéance de plus d'un an qui a été contractée sur les marchés financiers, ainsi que la « floating debt », c'est-à-dire la dette à court terme renouvelée continuellement aux fins du financement des opérations. Le Québec fournit également l'information concernant le passif à l'égard des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

L'information relative à la dette du secteur public dans le rapport 18-K est présentée selon quatre catégories :

- la dette contractée par le gouvernement pour combler ses besoins de financement, financer les entreprises du gouvernement ainsi que la Société québécoise d'assainissement des eaux;
- la dette des entités du secteur public (Hydro-Québec, Financement-Québec et la Commission municipale du Québec) pour laquelle le gouvernement garantit le paiement des intérêts et le remboursement du capital en cas de défaut de paiement de l'entité;
- la dette des municipalités;
- la dette d'autres institutions du secteur public émise en leur nom propre (établissements d'enseignement, établissements de santé et de services sociaux et autres entreprises du gouvernement).

Par ailleurs, le Québec présente les mêmes informations que celles fournies à la SEC aux autres autorités de réglementation à travers le monde.

Les données sur la dette présentées dans les documents budgétaires du gouvernement du Québec reflètent les exigences de la SEC aux fins de la présentation de l'information dans le rapport annuel 18-K et celles des autres autorités de réglementation auprès desquelles le gouvernement doit déposer de l'information.



## 2. CONCEPTS DE DETTE UTILISÉS PAR D'AUTRES GOUVERNEMENTS ET PAR LES AGENCES DE CRÉDIT

Il est intéressant de comparer les concepts de dette en usage au gouvernement du Québec avec ceux utilisés par d'autres gouvernements au Canada ainsi que par les agences de crédit.

### 2.1 Concepts de dette utilisés par les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada

L'analyse des documents budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux montre que chaque gouvernement privilégie généralement comme mesure d'endettement, un des quatre concepts de dette présentés à la section précédente. Rappelons brièvement en quoi consistent ces concepts :

- **Dette directe** : elle représente uniquement les emprunts réalisés sur les marchés financiers par les gouvernements.
- **Dette totale** : on ajoute à la dette directe les engagements nets des gouvernements à l'égard des régimes de retraite de leurs employés.
- **Dette nette** : on soustrait de la dette totale les actifs financiers, nets de l'ensemble des autres éléments de passif des gouvernements.
- **Dette représentant les déficits cumulés** : on soustrait de la dette nette la valeur du stock d'immobilisations appartenant aux gouvernements.

L'analyse montre que les concepts de dette retenus pour évaluer la situation financière varient beaucoup selon les provinces. Seul le Québec utilise le concept de dette totale dans ses documents budgétaires. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan utilisent le concept de dette directe. L'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse utilisent le concept de dette nette. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, ses documents budgétaires récents ne contiennent aucune mention de sa dette.

Trois gouvernements utilisent le concept de dette représentant les déficits cumulés comme mesure d'endettement dans leurs documents budgétaires. Il s'agit du gouvernement fédéral, de l'Ontario et de l'Alberta.

### **Gouvernements qui utilisent le concept de dette représentant les déficits cumulés**

#### **Gouvernement fédéral**

« Le ratio de la dette fédérale (déficit accumulé) au PIB s'est établi à 35,1 % en 2005-2006, ce qui représente une baisse remarquable par rapport au sommet de 68,4 % atteint en 1995-1996. Compte tenu de la réduction projetée de la dette, le ratio devrait chuter pour s'établir à 29,7 % d'ici 2008-2009. » (Plan budgétaire 2007-2008, p. 300)

« Le gouvernement prévoit réduire la dette fédérale de 9,2 milliards de dollars en 2006-2007. Avec l'excédent de 13,2 milliards de dollars de l'an dernier, la dette fédérale aura été réduite de 22,4 milliards de dollars en deux ans. » (Plan budgétaire 2007-2008, p. 292)

« Le gouvernement prévoit une réduction annuelle de la dette d'au moins 3 milliards de dollars en 2007-2008 et 2008-2009, et il est toujours en bonne voie de ramener le ratio de la dette fédérale au PIB à 25 % d'ici 2012-2013. » (Plan budgétaire 2007-2008, p. 292)

#### **Ontario**

« En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la dette provinciale désigne le déficit accumulé, qui représente la somme de tous les excédents et déficits passés de la province. L'élargissement des rapports financiers de la province afin d'inclure les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges signifie également que depuis 2005-2006, les excédents ou déficits de ces organismes sont désormais inclus dans son rapport dette-PIB. » (Plan budgétaire 2007-2008, p. 164)

« Conformément aux perspectives financières à moyen terme que fournit la présente mise à jour, on prévoit une amélioration du rapport dette-PIB de la province qui passera à 17,4 % d'ici 2009-2010, alors qu'il était de 25,2 % en 2003-2004. » (Plan budgétaire 2007-2008, p. 164)

#### **Alberta**

Aucune mention de la dette n'est faite dans le texte des documents budgétaires. Cependant, deux graphiques sont présentés pour illustrer l'évolution du niveau de la dette représentant les déficits cumulés de l'Alberta et le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB de l'Alberta et des autres provinces canadiennes. (Fiscal Plan 2007-2008, p. 129)

Le tableau suivant présente, pour le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces, les données de dette selon les quatre concepts présentés précédemment. Les chiffres en encadré se rapportent au concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement. À la lumière de ces informations, il est clair qu'il n'existe aucune règle précise qui dicte le concept de dette à utiliser comme mesure d'endettement.

TABLEAU 6

**Dette au 31 mars 2007 selon les différents concepts**  
(en millions de dollars)

	Qc <sup>(1)</sup>	Féd.	Ont.	C.-B.	Alb.	N.-B.	T.-N.-L. <sup>(2)</sup>	Man.	Sask.	N.-É.	Î.-P.-É. <sup>(2)</sup>
<b>Dette directe</b>	<b>90 340</b>	<b>414 192</b>	<b>156 993</b>	<b>32 940</b>	<b>2 634</b>	<b>5 305</b>	<b>6 529</b>	<b>9 918</b>	<b>7 585</b>	<b>10 107</b>	<b>1 108</b>
Régimes de retraite	32 677	134 726	- 2 997	2	5 593	- 126	2 201	3 460	4 684	216	21
Fonds des générations	- 576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dette totale<sup>(3)</sup></b>	<b>122 441</b>	<b>548 918</b>	<b>153 996</b>	<b>32 942</b>	<b>8 227</b>	<b>5 179</b>	<b>8 730</b>	<b>13 378</b>	<b>12 269</b>	<b>10 323</b>	<b>1 129</b>
Moins :											
Actifs financiers nets <sup>(4)</sup>	- 18 934	- 25 013	- 12 896	- 9 709	- 42 360	1 399	2 954	- 2 975	- 4 951	2 034	193
<b>Dette nette<sup>(5)</sup></b>	<b>103 507</b>	<b>523 905</b>	<b>141 100</b>	<b>23 233</b>	<b>- 34 133</b>	<b>6 578</b>	<b>11 684</b>	<b>10 403</b>	<b>7 318</b>	<b>12 357</b>	<b>1 322</b>
Moins :											
Stock d'immobilisations	- 14 077	- 56 637	- 34 324	- 27 569	- 12 429	- 5 076	- 2 289	- 4 561	- 4 235	- 3 751	- 547
<b>Dette représentant les déficits cumulés<sup>(5)</sup></b>	<b>89 430</b>	<b>467 268</b>	<b>106 776</b>	<b>- 4 336</b>	<b>- 46 562</b>	<b>1 502</b>	<b>9 395</b>	<b>5 842</b>	<b>3 083</b>	<b>8 606</b>	<b>775</b>

Note : Les encadrés indiquent le concept de dette utilisé dans les documents budgétaires.

(1) Données réelles avant la réforme comptable.

(2) Les comptes publics 2006-2007 n'ayant pas encore été publiés, le niveau de la dette est celui au 31 mars 2006.

(3) La dette totale n'est pas présentée dans la plupart des documents budgétaires des gouvernements. Cependant, les composantes de la dette totale, soit la dette directe et le passif au titre des régimes de retraite, se retrouvent dans leurs comptes publics.

(4) Actifs financiers, nets des autres éléments de passif.

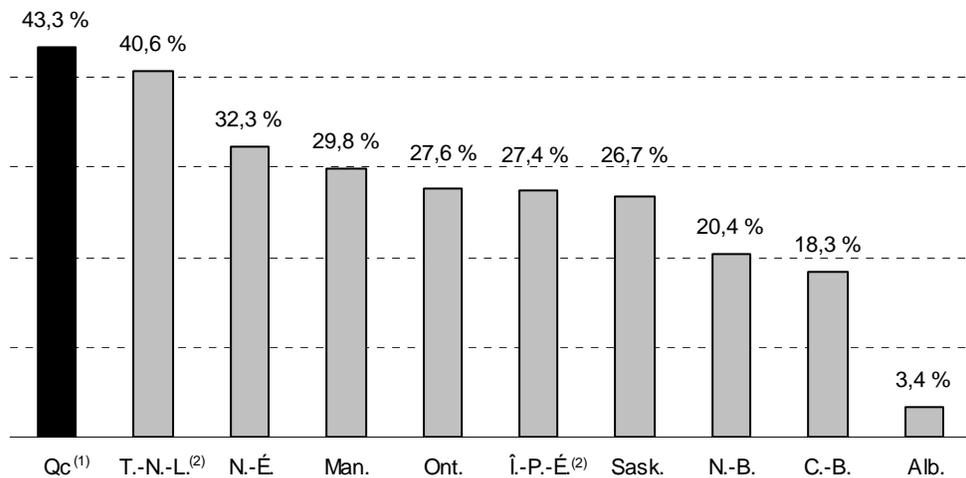
(5) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulé.

Sources : Ministère des Finances du Québec et comptes publics des gouvernements.

Sur la base du concept de dette totale, le Québec est le gouvernement le plus endetté au Canada (43,3 % du PIB au 31 mars 2007).

#### GRAPHIQUE 1

### Dette totale au 31 mars 2007 (en pourcentage du PIB)



(1) Dette totale avant la réforme comptable.

(2) Les comptes publics 2006-2007 n'ayant pas encore été publiés, le niveau de la dette est celui au 31 mars 2006.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

## 2.2 Concepts de dette utilisés par les agences de crédit

Cinq agences de crédit évaluent la cote de crédit du Québec. Il s'agit de :

- Fitch Ratings;
- Dominion Bond Rating Service (DBRS);
- Standard & Poor's;
- Moody's;
- Japan Credit Rating Agency (JCR).

Les agences de crédit ont développé leurs propres concepts de dette afin de comparer les divers gouvernements entre eux, ce qui est un des objectifs fondamentaux qu'elles poursuivent lors de l'établissement d'une cote de crédit.

À cette fin, les agences de crédit ne tiennent généralement pas compte des actifs financiers (autre ceux dédiés, par exemple, aux régimes de retraite), ni des stocks d'immobilisations détenus par les gouvernements. Elles retiennent plutôt des concepts tels que la dette directe et garantie et les engagements relatifs aux régimes de retraite (Moody's) ou encore la dette supportée par les revenus fiscaux (DBRS). Dans le cas du Québec, ces différents concepts d'endettement se traduisent par des niveaux inférieurs ou égaux à la dette à long terme du secteur public publiée par le gouvernement.

TABLEAU 7

### Concepts de dette utilisés pour le Québec par les agences de crédit<sup>(1)</sup> (en millions de dollars et en pourcentage du PIB, au 31 mars 2007)

Source	Concept	M\$	% du PIB
Plan budgétaire 2007-2008	Dette à long terme du secteur public	191 720	67,5
Fitch Ratings	Dette à long terme du secteur public	191 720	67,5
DBRS	Dette supportée par les revenus fiscaux	158 693	55,8
Standard & Poor's	Passifs financiers nets	144 232	50,8
Moody's	Dette directe et garantie plus les engagements relatifs aux régimes de retraite	131 585	46,3
Japan Credit Rating Agency	Dette totale	122 413	43,1

(1) Données du Budget 2007-2008 présenté le 24 mai 2007.

De façon générale, les agences de crédit s'inspirent de la dette du secteur public et apportent quelques ajustements afin de l'adapter à leur concept et la comparer aux autres gouvernements au Canada et à travers le monde. Par exemple, le principal ajustement apporté par les firmes DBRS, Standard & Poor's et Moody's

est de ne pas inclure la dette d'Hydro-Québec dans leur concept de dette pour le Québec. Cet ajustement se justifie par le fait qu'Hydro-Québec est une entreprise commerciale dont les revenus sont largement suffisants pour assumer son service de la dette.

### **Les concepts de dette utilisés par les agences de crédit**

#### **Fitch Ratings**

Fitch utilise la dette à long terme du secteur public, telle que présentée dans les documents budgétaires du gouvernement.

#### **Dominion Bond Rating Service**

Le concept utilisé par DBRS est la dette supportée par les revenus fiscaux.

Le concept de DBRS comprend la dette totale du gouvernement, à laquelle l'agence ajoute la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, la dette à long terme de la Corporation d'hébergement du Québec, la dette des municipalités et certaines autres sommes dues.

#### **Standard & Poor's**

Le concept utilisé par Standard & Poor's est les passifs financiers nets.

Le concept de Standard & Poor's comprend la dette totale du gouvernement, à laquelle l'agence ajoute la dette des entités du secteur public dont le gouvernement subventionne le service de la dette par l'entremise de transferts pour le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts. Ces transferts se retrouvent dans les dépenses de programmes du gouvernement au titre du service de la dette subventionnée. Les entités qui en bénéficient sont les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, la Corporation d'hébergement du Québec et les municipalités.

#### **Moody's**

Le concept suivi par Moody's est la dette directe, la dette garantie et les engagements relatifs aux régimes de retraite du Québec.

Le concept de Moody's comprend la dette directe moins le Fonds des générations, les emprunts contractés par le gouvernement pour combler les besoins de financement de la Société québécoise d'assainissement des eaux et de certaines entreprises du gouvernement, la dette garantie et les engagements du gouvernement à l'égard des régimes de retraite. La dette garantie correspond aux emprunts contractés par des entités du secteur public en leur nom propre et garantis par le gouvernement advenant un défaut de paiement de leur part.

#### **Japan Credit Rating Agency**

JCR utilise la dette totale du gouvernement, telle que présentée dans les documents budgétaires du gouvernement.

### 3. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LA DETTE

Parallèlement aux travaux du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, le ministère des Finances a mené une réflexion sur le concept de dette à utiliser pour évaluer l'endettement du gouvernement.

Le concept de dette qui apparaît le plus pertinent est celui de la « dette représentant les déficits cumulés ». Il s'agit du même concept que celui utilisé par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta.

Les autres éléments d'information sur la dette continueront cependant d'être publiés, en particulier le concept de « dette totale » qui est utilisé aux fins de la reddition de comptes sur l'atteinte des cibles prévues dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Le concept de dette représentant les déficits cumulés retenu par le gouvernement du Québec comporte de nombreux avantages.

- **Transparence** : c'est un indicateur qui représente bien la situation financière réelle du gouvernement, puisqu'il tient compte de l'ensemble de ses actifs et de ses passifs.
- **Simplicité** : ce concept correspond à la somme des déficits et des surplus budgétaires accumulés dans le passé par le gouvernement du Québec. Il permet de mesurer la dette qui n'a pas servi à financer, en contrepartie, des éléments d'actifs.
- **Comparabilité** : les indicateurs d'endettement du Québec (dette en proportion du PIB, dette en dollars par habitant, etc.) seront désormais directement comparables avec ceux publiés par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, puisqu'il s'agit du concept de dette qui est également utilisé par ces gouvernements aux fins de mesurer leur endettement.

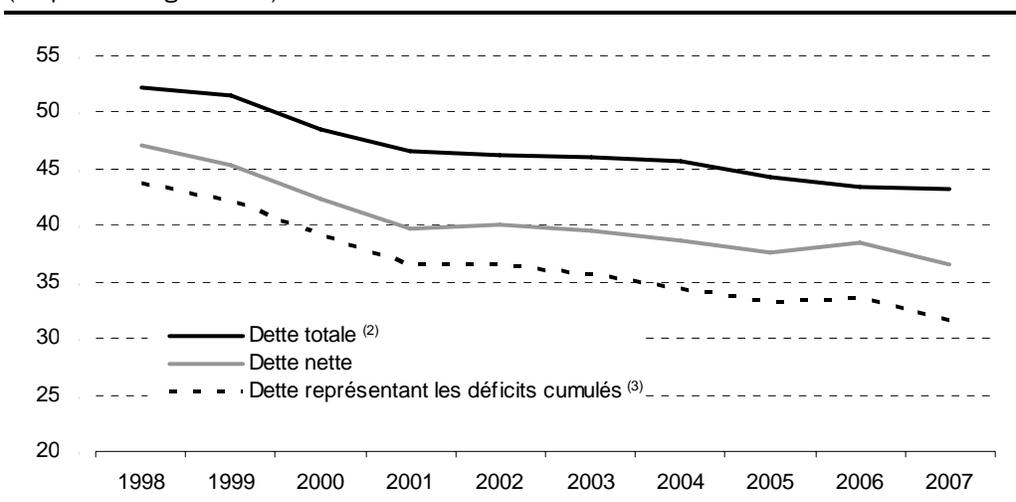
### 3.1 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés n'est pas un nouveau concept pour le gouvernement du Québec. Elle fait partie de l'information budgétaire publiée depuis plusieurs années.

GRAPHIQUE 2

#### Dette du Québec au 31 mars<sup>(1)</sup>

(en pourcentage du PIB)



(1) Données réelles avant la réforme comptable.

(2) Dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

(3) Avant l'affectation du montant mis à la réserve et après la prise en compte des résultats nets du Fonds des générations.

Comme le montre le graphique 2, ce changement de concept ne change en rien la tendance du fardeau de la dette au Québec. En effet, quel que soit le concept utilisé, le fardeau de la dette du Québec en pourcentage du PIB est en baisse depuis 1997-1998.

Sur la base de ce concept, la dette du Québec s'élevait à 89,4 milliards de dollars au 31 mars 2007, ce qui représente 31,6 % du PIB.

## 3.2 Impact de la réforme comptable sur la dette

Le gouvernement vient de modifier ses conventions comptables afin notamment d'inclure les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans son périmètre comptable. Les explications détaillées de cette réforme comptable sont présentées dans les *Comptes publics 2006-2007 (vol. 1)* et dans le document *Le Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2007. La réforme comptable amène le ministère des Finances à apporter des modifications aux données sur la dette.

Le tableau suivant présente l'impact de la réforme comptable de décembre 2007 sur les données de dette selon chaque concept de dette en usage au gouvernement.

TABLEAU 8

### Dette du Québec au 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	Avant la réforme	Impact de la réforme comptable <sup>(1)</sup>	Après la réforme
Dette directe	90 340		90 340
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	32 677	167	32 844
Moins : Fonds des générations	- 576	- 8	- 584
<b>Dette totale aux fins de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations</b>	<b>122 441</b>	<b>159</b>	<b>122 600</b>
Plus : Dette des entités consolidées ligne à ligne		15 723	15 723
Dette de la SQAE		2 522	2 522
Avantages sociaux futurs		752	752
<b>Dette brute</b>	<b>122 441</b>	<b>19 156</b>	<b>141 597</b>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 18 934	- 472	- 19 406
<b>Dette nette</b>	<b>103 507</b>	<b>18 684</b>	<b>122 191</b>
Moins : Stock d'immobilisations	- 14 077	- 2 310	- 16 387
Investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation :			
- Prêts effectués aux réseaux par FQ et la CHQ		- 13 322	- 13 322
- Déficits cumulés des réseaux		3 439	3 439
Stocks et frais payés d'avance		- 162	- 162
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS<sup>(2)</sup></b>	<b>89 430</b>	<b>6 329</b>	<b>95 759</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>31,6</b>	<b>2,3</b>	<b>33,9</b>

SQAE : Société québécoise d'assainissement des eaux.

FQ : Financement-Québec.

CHQ : Corporation d'hébergement du Québec.

(1) Les impacts de la réforme comptable sur la dette sont présentés à la fin de cette section.

(2) Avant l'affectation du montant mis à la réserve et après la prise en compte des résultats nets du Fonds des générations.

Ainsi, après la réforme comptable, la dette du Québec représentant les déficits cumulés s'élève à 95,8 milliards de dollars au 31 mars 2007. Elle représente 33,9 % du PIB et 12 516 \$ par habitant.

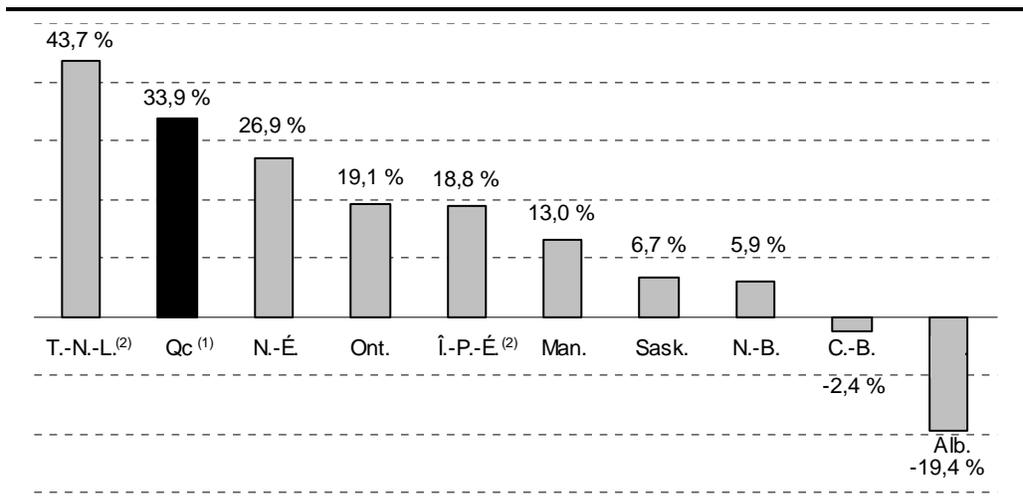
Le concept de dette totale est maintenu aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Par ailleurs, le concept de dette brute est introduit. Il correspond à la dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*, à laquelle on ajoute la dette des entités consolidées à la suite de la présente réforme comptable, ainsi que la valeur du passif net au titre des avantages sociaux futurs qui apparaissait auparavant dans les comptes à payer. La dette brute reflète l'ensemble des besoins de financement du gouvernement qui donnent lieu à des emprunts sur les marchés financiers. Ces besoins découlent essentiellement des déficits budgétaires ainsi que des investissements dans les sociétés d'État et dans les immobilisations. Au 31 mars 2007, la dette brute s'élève à 141,6 milliards de dollars.

En soustrayant de la dette brute la valeur des actifs financiers, nets des autres éléments de passif, on obtient la dette nette qui s'établit à 122,2 milliards de dollars au 31 mars 2007. Et en soustrayant de la dette nette la valeur des stocks d'immobilisations, l'investissement net effectué dans les réseaux et la valeur des stocks et des frais payés d'avance, on obtient la dette représentant les déficits cumulés.

### GRAPHIQUE 3

#### Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2007

(en pourcentage du PIB)



(1) Dette représentant les déficits cumulés après la réforme comptable. Niveau avant l'affectation du montant mis à la réserve et après la prise en compte des résultats nets du Fonds des générations.

(2) Les comptes publics 2006-2007 n'ayant pas encore été publiés, le niveau de la dette est celui au 31 mars 2006.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

Sur la base du concept de la dette représentant les déficits cumulés, le Québec est la deuxième province la plus endettée après Terre-Neuve-et-Labrador.

## Impact de la réforme comptable sur la dette

Les changements apportés à la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et du Fonds des générations augmentent la dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* de 159 millions de dollars au 31 mars 2007. Cet impact se répercute également sur la dette brute, la dette nette et la dette représentant les déficits cumulés.

Certains éléments qui étaient auparavant présentés dans les « autres éléments de passif » du gouvernement sont maintenant présentés dans la dette brute. Il s'agit de la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) et des avantages sociaux futurs des employés du gouvernement (congrés de maladie, vacances et régime de rentes de survivants). Au 31 mars 2007, la dette de la SQAE s'élevait à 2 522 millions de dollars et les avantages sociaux futurs à 752 millions de dollars. Le reclassement de ces éléments ne fait pas augmenter la dette représentant les déficits cumulés.

Par ailleurs, les stocks et frais payés d'avance, inscrits auparavant dans les dépenses du gouvernement, sont désormais inclus dans les actifs non financiers, au même titre que le stock d'immobilisations. La valeur des stocks et frais payés d'avance est de 162 millions de dollars au 31 mars 2007.

La prise en compte de la dette de certains organismes dont les résultats sont maintenant consolidés ligne à ligne fait augmenter la dette brute. Il s'agit de Financement-Québec (FQ), de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ), d'une partie des activités de la Société de l'assurance automobile du Québec, de la Société de développement de la Baie James et de la Société des établissements de plein air du Québec. La dette de ces organismes s'élevait à 15 723 millions de dollars au 31 mars 2007. Il est important de souligner que la dette de ces entités était auparavant considérée dans la dette de l'ensemble du secteur public québécois. Elle est maintenant incluse dans celle du gouvernement. Enfin, après la prise en compte du stock d'immobilisations de ces organismes et des prêts effectués par FQ et la CHQ aux réseaux pour financer leurs immobilisations, la consolidation ligne à ligne de ces organismes fait diminuer la dette représentant les déficits cumulés de 52 millions de dollars.

Enfin, la réforme intègre au périmètre comptable du gouvernement les agences de développement de réseaux locaux de services de la santé et des services sociaux, les établissements publics de santé, les commissions scolaires, les cégeps ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes. La prise en compte des déficits cumulés de ces entités des réseaux se répercute uniquement sur la dette représentant les déficits cumulés. L'impact est de 3 439 millions de dollars au 31 mars 2007.

Au total, tous les éléments de la réforme comptable ont pour effet de faire augmenter la dette représentant les déficits cumulés de 6 329 millions de dollars au 31 mars 2007.

### Impacts sur la dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* et sur la dette brute

(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2007</b>
<b>Dette totale avant la réforme</b>	<b>122 441</b>
<b>Impact de la réforme :</b>	
- Fonds d'amortissement des régimes de retraite	167
- Fonds des générations	- 8
<b>Dette totale aux fins de la <i>Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations</i> après la réforme</b>	<b>122 600</b>
<b>Impact de la réforme :</b>	
- Dette des entités consolidées ligne à ligne :	
Financement-Québec	12 073
Corporation d'hébergement du Québec	3 496
Autres entités	154
- Dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux	2 522
- Avantages sociaux futurs	752
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>141 597</b>

## Impact de la réforme comptable sur la dette (suite)

### Impacts sur la dette représentant les déficits cumulés

(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2007</b>
<b>Dette représentant les déficits cumulés avant la réforme</b>	<b>89 430</b>
<b>Impact de la réforme :</b>	
- Fonds d'amortissement des régimes de retraite	167
- Fonds des générations	- 8
- Entités consolidées ligne à ligne :	
Dette	15 723
Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 167
Stock d'immobilisations	- 2 286
Prêts effectués aux réseaux par FQ et la CHQ	- 13 322
- Comptabilité d'exercice pour les revenus fiscaux	1 626
- Dépenses de transfert	418
- Prêts à conditions avantageuses	331
- Provision pour pertes sur interventions financières garanties	- 126
- Avantages sociaux futurs	21
- Contrats de change à terme	741
- Stocks et frais payés d'avance	- 162
- Autres	- 66
- Déficits cumulés des entités des réseaux :	
Réseau de la santé et des services sociaux	2 306
Réseau de l'éducation	1 133
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS APRÈS LA RÉFORME</b>	<b>95 759</b>

Par ailleurs, la présente réforme comptable entraîne une augmentation de la dette du secteur public du Québec de 2,3 milliards de dollars. Cet impact s'explique principalement par le reclassement des avantages sociaux futurs des employés du gouvernement dans la dette brute (752 millions de dollars), qui apparaissait auparavant dans les autres éléments de passif, et de l'inclusion, dans la dette brute, des emprunts de court terme de la CHQ (1 415 millions de dollars).

Au 31 mars 2007, après la réforme, la dette du secteur public du Québec s'élève à 194,1 milliards de dollars, soit 68,6 % du PIB.

TABLEAU 9

**Dette à long terme du secteur public du Québec au 31 mars 2007**

(en millions de dollars)

	<b>Avant la réforme</b>	<b>Impact de la réforme comptable</b>	<b>Après la réforme</b>
Dette brute	122 441	19 156	141 597
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	14 138	- 12 115	2 023
Hydro-Québec	32 674	—	32 674
Autres entreprises du gouvernement	3 564	- 2 170	1 394
Municipalités et organismes municipaux	18 931	- 2 522	16 409
<b>TOTAL</b>	<b>191 748</b>	<b>2 349</b>	<b>194 097</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>67,8</b>	<b>0,8</b>	<b>68,6</b>



## CONCLUSION

Parallèlement aux travaux du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, le ministère des Finances a réexaminé le concept de dette à utiliser dans ses documents budgétaires. Le concept de dette qui apparaît le plus pertinent comme mesure d'endettement est celui de la « dette représentant les déficits cumulés ». Ce concept est également utilisé par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta.

La dette représentant les déficits cumulés faisait déjà partie, depuis plusieurs années, des informations publiées par le gouvernement du Québec dans ses documents budgétaires même si elle n'était pas utilisée aux fins d'analyse de la situation financière.

Le concept de dette représentant les déficits cumulés offre des avantages de simplicité et de transparence. En outre, ce concept facilite la comparabilité des indicateurs d'endettement du Québec avec ceux d'autres gouvernements.

Le concept de « dette totale » continuera d'être suivi et présenté dans les documents budgétaires aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Cette Loi stipule que le ratio de la dette totale en pourcentage du PIB devra atteindre 25 % au 31 mars 2026. Cet objectif demeure inchangé.



## **ANNEXE 1 : GLOSSAIRE**

### **Dette directe**

La dette directe correspond à la dette qui a été contractée sur les marchés financiers. Elle est constituée de la dette directe du Fonds consolidé du revenu et de la dette des organismes consolidés.

### **Dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations***

La dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* comprend la dette directe et le passif net au titre des régimes de retraite, dont est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) est un actif constitué par le gouvernement pour payer les prestations des employés des secteurs public et parapublic. Cet actif est soustrait du passif brut au titre des régimes de retraite pour donner le passif net au titre des régimes de retraite.

Il est à noter que la dette des organismes dont le statut a été modifié par la réforme comptable de décembre 2007 et les avantages sociaux futurs ne sont pas considérés dans le concept de la dette totale aux fins de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

### **Dette brute**

La dette brute correspond à la somme de la dette directe et du passif net au titre des régimes de retraite auquel s'ajoutent les avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

### **Dette nette**

Le concept de dette nette correspond à la dette qui a servi à financer les immobilisations et les déficits cumulés. Elle est obtenue en soustrayant les actifs financiers du gouvernement de l'ensemble de ses passifs.

### **Dette représentant les déficits cumulés**

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la somme de tous les déficits et surplus accumulés dans le passé par le gouvernement. Elle est obtenue en soustrayant de la dette nette les actifs non financiers.

### **Dette du secteur public**

La dette du secteur public correspond à la somme de toutes les dettes à long terme des organismes du secteur public québécois.

### **Dette garantie**

La dette garantie correspond à la dette de certaines entités du secteur public contractée sur les marchés financiers en leur nom propre et pour laquelle le gouvernement garantit aux investisseurs le remboursement du capital des emprunts et des intérêts en cas de défaut de paiement de celles-ci.

### **Emprunts par anticipation**

Emprunts effectués par le Fonds consolidé du revenu au cours d'un exercice qui serviront à combler ses besoins de financement de l'exercice suivant.

## ANNEXE 2 : FACTEURS DE CROISSANCE DE LA DETTE TOTALE

La dette totale du gouvernement (avant réforme) a augmenté de 24 056 millions de dollars depuis la fin des années 1990, passant de 98 385 millions de dollars au 31 mars 1998 à 122 441 millions de dollars au 31 mars 2007.

### Principaux facteurs de croissance de la dette totale du gouvernement

(en millions de dollars)

	<b>Dette au début de l'exercice</b>	<b>Déficit (surplus) budgétaire</b>	<b>Placements, prêts et avances</b>	<b>Immobilisations nettes<sup>(1)</sup></b>	<b>Autres facteurs<sup>(2)</sup></b>	<b>Fonds des générations</b>	<b>Dette à la fin de l'exercice<sup>(3)</sup> du PIB</b>	<b>En %</b>
1998-1999	98 385	- 126	1 402	217	1 235		101 113	51,5
1999-2000	101 113	- 7	2 006	359	- 1 351		102 120	48,4
2000-2001	102 120	- 427	1 632	473	1 050		104 848	46,6
2001-2002	104 848	- 22	1 142	995	212		107 175	46,3
2002-2003	107 175	728	1 651	1 482	306		111 342	46,1
2003-2004	111 342	358	1 125	1 019	881		114 725	45,8
2004-2005	114 725	664	979	1 083	- 855		116 596	44,4
2005-2006	116 596	- 37	1 182	1 166	- 605		118 302	43,4
2006-2007	118 302	- 20	1 977	1 117	1 641	- 576	122 441	43,3
<b>TOTAL</b>		<b>1 111</b>	<b>13 096</b>	<b>7 911</b>	<b>2 514</b>	<b>- 576</b>		

Note : Données réelles avant la réforme comptable.

(1) Immobilisations effectuées au cours de l'année diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation au 31 mars de la dette en devises étrangères.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

Cette augmentation s'explique principalement par les investissements du gouvernement dans :

- ses sociétés d'État de 13 096 millions de dollars, soit 54,4 % de l'augmentation;
- les immobilisations (essentiellement les routes) de 7 911 millions de dollars, soit 32,9 % de l'augmentation.

Par ailleurs, au cours de cette période, des déficits de 1 111 millions de dollars ont été enregistrés en raison de pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec (SGF) de 697 millions de dollars (339 millions de dollars en 2002-2003 et 358 millions de dollars en 2003-2004) et de l'inscription d'une provision en 2004-2005 pour le paiement de l'équité salariale (673 millions de dollars). Ces déficits ont fait augmenter la dette.

## ❑ Investissements dans les sociétés d'État

Chaque année, le gouvernement laisse une partie des bénéfices aux entreprises publiques afin qu'elles financent des investissements productifs.

- Dans le cas d'Hydro-Québec, le gouvernement reçoit en dividendes 50 % des bénéfices de la société; le gouvernement lui laisse l'autre moitié de ses bénéfices afin qu'elle finance ses immobilisations, par exemple la construction de barrages.
- Les bénéfices que le gouvernement laisse à Hydro-Québec constituent donc un placement du gouvernement dans cette société d'État. Il ne s'agit pas d'une dépense courante.
- Il en résulte une hausse des besoins financiers du gouvernement et par conséquent, de sa dette.

Cette pratique a été mise en œuvre lors de la réforme comptable de 1986 à la suite des demandes du Vérificateur général.

- Elle est tout à fait conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Ces investissements contribuent à la croissance économique du Québec et apportent des bénéfices à l'ensemble de la société.

## ❑ Investissements dans les immobilisations

Il en est de même pour les investissements que le gouvernement effectue chaque année dans ses infrastructures (routes, bâtiments, terrains, etc.) et qui nécessitent des emprunts.

Au moment où elles sont effectuées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur vie utile (dépense d'amortissement).

Cette pratique est strictement conforme aux PCGR.

Donc, globalement, la dette a été encourue depuis le 31 mars 1998 pour financer des actifs.

## ANNEXE 3 : RÉGIMES DE RETRAITE

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Au 31 décembre 2006, ces régimes comptaient 521 863 participants et 243 807 prestataires.

### Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2006

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	485 000	146 953
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 150	17 595
Autres régimes :		
Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) <sup>(1)</sup>	825	49 037
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) <sup>(1)</sup>	950	23 974
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 269
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 100	1 268
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	314
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	245	100
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	123	297
Total des autres régimes	10 713	79 259
<b>TOTAL</b>	<b>521 863</b>	<b>243 807</b>

(1) Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.  
Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service, pour un maximum de 70 %. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite. Le gouvernement a versé 3 533 millions de dollars en 2006-2007 pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités.

### ❑ Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite du gouvernement s'établissait à 59 721 millions de dollars au 31 mars 2007. Ce montant est intégralement reconnu dans la dette totale du gouvernement.

### ❑ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

À titre d'employeur, le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à l'égard des régimes de retraite.

En 2006-2007, cette dépense s'élevait à 1 875 millions de dollars. Elle comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 493 millions de dollars;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent de la mise à jour des évaluations actuarielles, pour un coût de 382 millions de dollars en 2006-2007.

### Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	<b>2006-2007</b>
Coût net des prestations constituées	1 493
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	382
<b>DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE</b>	<b>1 875</b>

## Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2007, la valeur du FARR s'établissait à 26 877 millions de dollars (après les modifications apportées à la comptabilisation du FARR dans le cadre de la présente réforme comptable).

### □ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette totale

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette totale du gouvernement.

En effet, le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette totale est donc nul.

### Illustration de l'impact sur la dette totale du gouvernement, d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe	89 340	90 340	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	59 721	59 721	0
Moins : FARR	- 25 877	- 26 877	- 1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	33 844	32 844	- 1 000
(C) Dette totale avant le Fonds des générations (C=A+B)	123 184	123 184	0
(D) Moins : Fonds des générations	- 584	- 584	0
<b>(E) DETTE TOTALE AUX FINS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS (E=C+D)</b>	<b>122 600</b>	<b>122 600</b>	<b>0</b>

(1) Illustration basée sur les données réelles au 31 mars 2007 après la réforme comptable.

## ❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

## ❑ Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

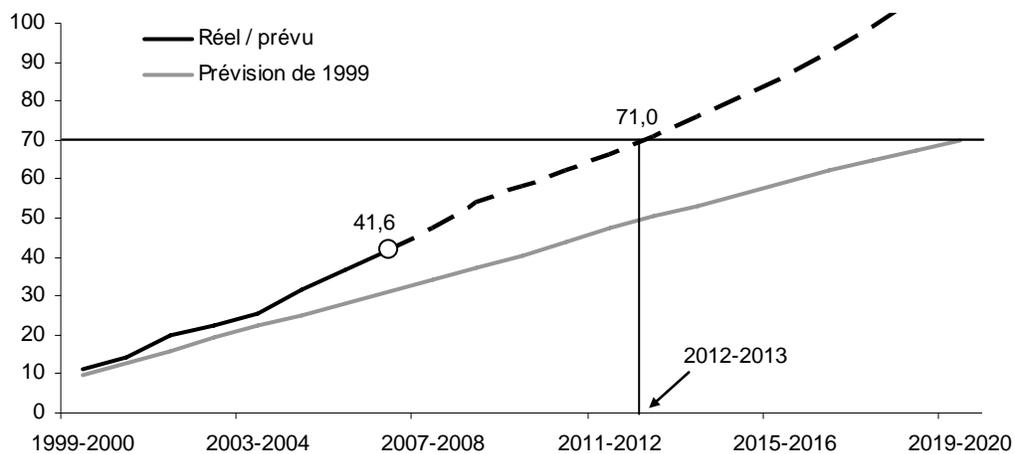
## ❑ Les résultats des dépôts effectués jusqu'à maintenant

Avec une valeur de 26 877 millions de dollars au 31 mars 2007, l'actif du FARR équivaut aujourd'hui à près de 42 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En raison des dépôts et des rendements prévus au cours des prochaines années, la cible de 70 % devrait être atteinte sept ans plus tôt que prévu, soit en 2012-2013, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à l'objectif fixé en décembre 1999. En fait, le FARR devrait représenter 100 % des obligations actuarielles en 2020.

## Le FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement envers les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic

(en pourcentage)



### □ Politique de placement

L'actif du FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par la ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenus fixes (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

